

Les vacances terminées, la nouvelle saison sportive se prépare.

L'équipe du Judo Club Lacapelle vous attend à la salle des fêtes dès le :

Mercredi 10 septembre à partir de 16H00

> pour inscriptions et reprise des cours

Constitution du dossier d'inscription : (à rapporter impérativement complet)

- ☐ La fiche d'inscription et l'autorisation parentale pour les mineurs
- Le règlement intérieur signé (par les parents pour les mineurs)
- ☐ Certificat médical ou Attestation suite au questionnaire santé (voir les explications en annexe)
- Le montant de la cotisation : possibilité de règlement en 3 fois espèces, chèques (à l'ordre de JUDO CLUB LACAPELLE), chèques vacances, coupon d'Aide à la Pratique du Sport, Coupon Pass'Sport2025

au terme des 3 séances d'essai. pour des raisons d'assurance, les judokas dont les dossiers sont encore incomplets se verront interdire l'accès aux tatamis

Tarifs des cotisations annuelles et licence.

Tarifs famille		Tarif étudiant :	90 euros ^(*)
1 ^{ère} personne	130 euros ^(*)	(sur présentation de la carte étudiant)	90 euros · /
personnes suivantes	115 euros ^(*)		

^{(*) =} dont 46€ reversés à la FFJDA pour la licence et assurance

Planning des entraînements Judo, Jujitsu, Taïso, salle des fêtes de LACAPELLE

Mercredi	JUDO	16H30 / 17H30	Judo enfants de 6 à 12 ans débutants ou confirmés	
		17H30 / 18H20	Baby judo et enfants débutants de 4 à 6 ans	
	TAÏSO	18H30 / 19H30	Pour entretenir son corps, améliorer son potentiel physique Pour tous publics	
	JUJITSU	19H30 / 20H45	Méthode de défense fondée sur le contrôle de soi et de l'adversaire. A partir de 14 ans	
Vendredi	JUDO	18H30 / 19H30	Judo enfants de 6 à 12 ans débutants ou confirmés	
		19H30 / 20H45	Judo ados (à partir de 12 ans) et adultes	

Pour tous renseignements: Laure 06 21 52 03 90 Nathalie 06 28 23 14 02

> Nadine 06 07 52 96 74 Béatrice 06 18 60 11 11



https://judolacapelle46.sportsregions.fr



FICHE D'INSCRIPTION

<u>Adhérent :</u>			
NOM:		PRENOM:	GRADE :
Portable 🗓 :		Date de naissance :	
Adresse mail_1	: (obligatoire)		@
(adresse principale uti	lisée par le club pour diffuser ses communica		
ADRESSE :			
Pour les mineurs,	<u>Parent 1 :</u>		Parent 2 :
Nom:			
Prénom :			
Portable : : e-mail :			
	entaires pour la diffusion des messages du cl		
Adresse:		• /	
<u>Éventuellement c</u>	autre(s) personne(s) à contacter d	en cas d'urgence :	
Numéro de télép	hone $\overline{\mathbb{T}}$:	Portable	<u> </u>
		(1) Pour les mineurs, la p	personne ayant autorité parentale doit signer la demande
		DROIT À L'IMAGE er les cases correspondant à vos cl	naix)
auxquelles partic utilisées par le cl	cipe le club et sur lesquelles $\mathbf{je}^{(2)}$ ub pour des actions de promotion	o / mon enfant ⁽²⁾ ns et/ou de communication	
•	e club ne cédera les photos visé		
☐ Affichage au			acapelle46.sportsregions.fr Date et signature (3)
☐ Page Faceboo	ok du ciub Articles	s de presse	Date et signature
		(3) Pour les mineurs, la p	(2) rayer la mention inutile personne ayant autorité parentale doit signer la demande
	Аито	PRISATION PARENTALE (pour les mineurs)	
- à participe	r à toutes les activités sportives ratiquer toute intervention méd	organisées par le CLUI	

Signature







Règlement intérieur

Ce règlement est destiné à fixer différents points pour la bonne marche du club.

Cotisations

- 1. La cotisation annuelle peut-être révisable tous les ans.
- 2. La cotisation annuelle peut-être payée en plusieurs fois par chèques (ils seront encaissés aux dates indiquées au dos). Possibilité de règlement par chèques vacances.
- 3. La cotisation doit être déposée en même temps que le dossier.
- 4. Un certificat médical de contre-indication à la pratique du Judo et/ou Jujitsu et/ou Taïso sera exigé pour toute demande de remboursement de la cotisation au prorata temporis (hors licence)

Condition d'inscription Fournir :

- 1. Un certificat d'aptitude au Judo ou l'attestation signée suite aux réponses négatives du questionnaire de santé (voir explications fournies dans le dossier d'inscription).
- 2. Indiquer sur une feuille, les problèmes physiques ou d'allergies (pour les enseignants).

Responsabilité du club

- 1. Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami.
- 2. En cas de problème survenu lors du trajet parking-Dojo ou Dojo-parking, le club ne peut être tenu responsable.
- 3. Les enfants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.
- 4. Les enfants ne peuvent sortir du Dojo qu'accompagnés d'un adulte (pour les parents séparés, indiquer le nom des personnes autorisées à récupérer l'enfant et prévenir lors de tout changement)
- 5. Les parents qui désirent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours.
- 6. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entrainements ou des déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.
- 7. En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Règle de conduite (sécurité et d'hygiène)

- 1. Les judokas (et les accompagnants) doivent respecter la charte de bonnes pratiques du club basée sur les conseils de l'association Colosse aux pieds d'argile à laquelle adhère notre club.
- 2. Les judokas doivent avoir les mains et les pieds propres ainsi que les ongles coupés.
- 3. Les judokas doivent avoir un kimono propre ainsi qu'une paire de tongs/zoris ou de chaussons pour se rendre du vestiaire au tatami.
- 4. Les judokas ne doivent pas arriver directement de leur domicile en kimono, des vestiaires sont à disposition (l'accès aux vestiaires est interdit aux parents).
- 5. Seul le port du tee-shirt blanc sous le kimono est autorisé pour les filles.
- 6. Les cheveux longs doivent être attachés par un chouchou ou un élastique sans métal (les barrettes sont interdites).
- 7. Sont interdits sur le tatami:
 - Tous les bijoux montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing, ...
 - Les bonbons, chewing-gums, et toute autre denrée.
- 8. Le passage aux toilettes doit se faire avant le cours.

Date et signature (1)







Attestation Questionnaire Santé ou Certificat médical

Quelques explications . . .

Le certificat médical n'est plus systématique obligatoire.

Le décret n°2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de fournir systématiquement un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération

Un questionnaire de santé reste cependant obligatoire pour définir si l'attestation est suffisante

En résumé,

Pour tous les mineurs, que ce soit pour une première licence ou un renouvellement, pour un pratiquant ou un compétiteur :

la famille / le jeune complète le questionnaire santé pour mineur (ce document est personnel, il est à conserver par le licencié)

- Si et seulement si toutes les réponses sont négatives
 - → signer et fournir l'attestation spécifique pour mineurs autorisation pratique + compétition - qui vaut certificat médical
- Si une ou plusieurs réponses sont positives
 - → Obligation de consulter un médecin et fournir un certificat médical (certificat médical sur ton passeport ou sur une feuille blanche)

Concernant les **personnes majeures** :

Pour les débutants démarrant une activité FFJDA

→ certificat médical de moins de 6 mois obligatoire

Pour les renouvellements de licences, 2 cas selon l'âge du licencié :

- Licencié ayant cette saison l'âge de 18 ans ou 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85 ans
 - → certificat médical de moins de 6 mois obligatoire
- > Pour les autres, remplir le questionnaire santé pour majeur (cerfa 15699-01) (ce document est personnel, il est à conserver par le licencié)
 - Si et seulement si toutes les réponses sont négatives
 - → Signer et fournir l'attestation spécifique pour majeur
 - Si une ou plusieurs réponses sont positives
 - → Obligation de fournir un nouveau certificat médical



